

EN DIRECT DU CTA DU 17 JANVIER 2022



BAS SALAIRES, MANQUE DE POSTES, ABSENCE DE PROTECTION : LA POLITIQUE DU DÉNI ET DU MÉPRIS

DÉCLARATION LIMINAIRE

Ce CTA s'ouvre dans un contexte de mobilisation contre la mauvaise gestion de la crise sanitaire et pour davantage de moyens dans l'Éducation. SUD éducation, avec les personnels, revendique des moyens de protection en quantité suffisante dans les établissements, un report des épreuves de spécialités en juin, des recrutements pour faire face aux besoins en remplacement accrus dans la période et plus globalement un plan d'urgence pour l'éducation, sur le plan des moyens comme celui des salaires. Au-delà de ces revendications, **les personnels se sont mobilisés contre la politique de Blanquer, son autoritarisme et son inconséquence : SUD éducation a réclamé jeudi soir, au ministère, sa démission.**

Ce CTA s'ouvre également dans le contexte d'une mobilisation extrêmement forte des AESH du Val-de-Marne en faveur de leurs revendications légitimes, que nous soutenons sans réserve.

Même si ce CTA a trait à la question plus spécifique de la préparation de la rentrée, nous souhaitons avoir des informations précises sur la déclinaison dans l'académie des annonces faites jeudi au ministère. Reste-t-il des inscrits sur listes complémentaires dans le premier degré dans l'académie ? Quel nombre de contractuel-les vont être recruté-es ? Quel est le volume et le calendrier de distribution de masques chirurgicaux et FFP2 prévu ? Bien sûr, ces annonces sont très insuffisantes pour SUD éducation, mais nous souhaitons avoir des informations à ce propos.

La mobilisation des personnels a été extrêmement forte jeudi dans l'académie. Dans un nombre important d'établissements, comme Angela Davis à Saint-Denis ou Louise Michel à Bobigny, 100% des AED étaient en grève. Nous en profitons pour vous demander : comment dans ces conditions le rectorat peut-il prendre la responsabilité de laisser les établissements ouverts ? SUD éducation appelle les personnels à poursuivre la mobilisation pour obtenir satisfaction sur les revendications, et en particulier à se mettre en grève les 20 et 27 janvier, et à participer aux manifestations prévues.

DÉCLINAISON DES MESURES ANNONCÉES JEUDI 13 JANVIER DANS L'ACADÉMIE : ON NE SE CONTENTE PAS DES MIETTES, ON VEUT LA BAGUETTE

Recrutements d'AED : 100 pour toute l'académie

Recrutements de contractuel-le-s : 130 supplémentaires pour toute l'académie

Masques chirurgicaux : livraison d'ici le 28 janvier, pas de réponse précise sur les FFP2

Et les listes complémentaires, c'est simple, il n'y en a plus

Pour le report des épreuves de spécialités, le ministre est en train de consulter le CNVL

EN JANVIER, IL Y A ENCORE DES POSTES NON POURVUS

Ce CTA traite donc de la préparation de la rentrée 2022. Pour faire le lien avec la crise sanitaire, nous pouvons déplorer le fait que le plan d'urgence que nous revendiquons depuis le printemps 2020 n'est pas mis en œuvre. Nous sommes globalement très loin des besoins généraux du service public d'éducation, et particulier dans le contexte où la crise sanitaire a exacerbé les inégalités scolaires. En effet, avant même le début de la vague Omicron, les problèmes de remplacements étaient patents dans l'académie et continuent à s'accroître : il manque toujours un prof d'Anglais au collège Pierre Curie de Bondy, un prof d'Anglais aussi au lycée Mozart du Blanc-Mesnil, et on pourrait multiplier les exemples. Les problèmes sont structurels et la dotation dans le premier comme dans le second degré ne parviendra pas à les compenser : les collèges de Bobigny se sont mobilisés dès la rentrée pour des moyens supplémentaires, les collègues du collège Françoise Héritier de Noisy-le-Sec se sont mis en droit de retrait face à la situation intenable dans laquelle ils et elles se trouvent depuis la rentrée.

+210 POSTES DANS LE PREMIER DEGRÉ : C'EST TRÈS INSUFFISANT

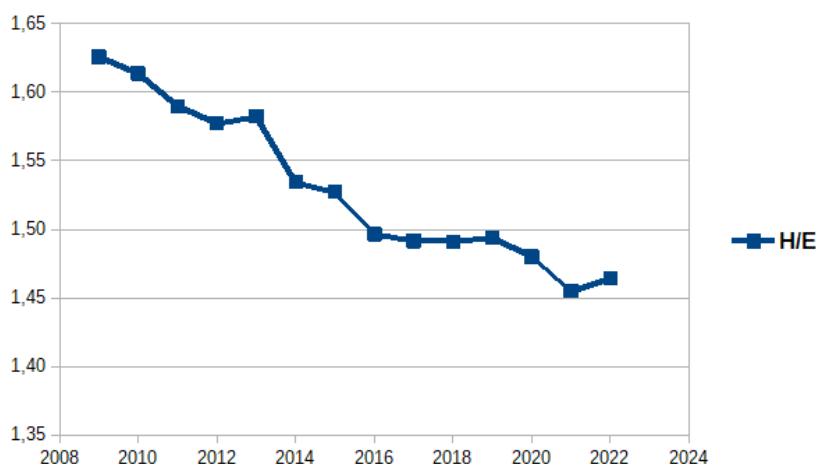
Dans le premier degré, les 210 de postes se traduisent par une évolution du rapport postes/élèves modeste : de 5,82 en 2020 à 5,91 en 2021 et 6,01 en 2022 postes pour 100 élèves à l'échelle de l'académie. C'est très insuffisant pour répondre à la fois au contingentement à 24 des GS, CP, CE1 hors éducation prioritaire, poursuivre le dédoublement des GS en éducation prioritaire et compenser des années de suppressions de postes, et encore plus insuffisant pour faire face de manière durable à la pandémie. C'est également très insuffisant pour permettre aux enseignant-e-s de compenser les difficultés scolaires qui se sont accumulées pendant le premier confinement.

DANS LE SECOND DEGRÉ, LA CRÉATION DE POSTES ANNONCÉE EST UN ÉCRAN DE FUMÉE

Elle est liée au passage à plein-temps des stagiaires dans le cadre d'une réforme de la formation initiale que nous dénonçons. Et même en prenant en compte ces ETP, nous sommes très loin de compenser les suppressions de poste de ces dernières années, et encore plus loin de correspondre aux besoins énormes suscités par la pandémie et sa gestion catastrophique.

LE H/E augmente, mais à quel prix ? Maintenant, les stagiaires vont débiter avec un temps plein, avec toutes les conséquences que cela implique.

Et donc il y aura 100 ETP supplémentaires, mais avec 18 emplois définitifs retirés et 338 stagiaires au lieu de 404 : on aura donc **84 personnes en moins**, mais 100 ETP en plus... Et puis le H/E monte mais vraiment trop peu pour compenser la baisse de ce quinquennat : voici le bilan du H/E dans les lycées de l'académie de Créteil :



UN PLAN D'URGENCE POUR FAIRE BAISSER LES EFFECTIFS, L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES SUR L'OFFRE DE FORMATION

Les collègues ont été convaincus lors de la crise épidémique que la diminution des effectifs mis en place avec les protocoles des demi-jauges permettaient de faire progresser les élèves plus rapidement que lorsqu'ils et elles étaient en classe entière. Comme ce travail en groupe s'est produit à moyens constants, il en a résulté une accumulation de retards dans les apprentissages qui vont avoir des conséquences pendant plusieurs années. Une baisse drastique des effectifs avec un effort particulier pour les établissements en éducation prioritaire ou à IPS faible permettrait d'aider à rattraper ces retards. Nous revendiquons :

- le respect immédiat des seuils existants et non des calculs basés sur les effectifs moyens
- une diminution des effectifs à 20 élèves par classe de la maternelle à la terminale avec 25 en LGT et 16 en éducation prioritaire.

En ce qui concerne le calcul des DHG et l'éducation prioritaire, nous demandons un doublement des heures d'autonomie pour les collèges en éducation prioritaire et pour les lycées à IPS faible, ainsi que l'augmentation de l'IPS de déclenchement de ces moyens en lycée, Au delà de ces mesures, nous demandons le retour des lycées dans l'éducation prioritaire.

Nous ne comprenons pas non plus qu'aucune mesure planifiée ne soit prise pour rétablir une égalité de l'offre de formation entre les académies. Nous avons fait remarquer qu'il y avait une discrimination de notre académie vis à vis de celle de Paris en ce qui concerne les spécialités artistiques et la NSI. Le rectorat doit faire une offre aux lycées pour accueillir ces spécialités sans les pénaliser, par exemple en finançant le nombre de groupes nécessaires en dehors de la DHG. Cela permettrait de recruter les enseignants nécessaires en les faisant passer au mouvement.

SUD Education a chiffré ces mesures à 3000 postes de remplaçants dans les écoles de l'académie, 8000 postes dans les collèges de l'académie et 3000 postes dans les lycées. Cela nécessite bien sûr un plan pluriannuel de recrutement et une augmentation significative des salaires pour attirer suffisamment de candidats aux concours d'enseignement.

3000 postes de remplaçants

8000 postes en collèges

3000 postes en lycées

VIOLENCES ENVERS LES FEMMES : ÉLOIGNER SYSTÉMATIQUEMENT LES AGRESSEURS

Enfin, la question de l'égalité homme-femme a été traitée dans un groupe de travail, ce qui est un début. Si les intentions sont bonnes, la lenteur de la mise en place de mesures concrètes est à déplorer. Nous attendons un calendrier précis qui permette de réduire au plus vite les inégalités de salaires et de carrière auxquelles l'éducation nationale n'échappe pas. La protection des femmes victimes de violence doit également être repensée de manière urgente. Il ne suffit pas d'effectuer un suivi des cas signalés, il faut également éloigner les agresseurs de manière systématique ; c'est d'ailleurs ce qui est préconisé dans la circulaire du 9 mars 2018 qui propose entre autres "la suspension de la personne présumée agresseur" (axe 3). Ainsi au collège Robespierre d'Epinais, l'agresseur est toujours en place et les victimes se font encore menacer comme les sections syndicales de l'établissement vous en ont informé

dans leur courrier du 30 novembre 2021. Le Rectorat n'a toujours pas agi malgré la protection fonctionnelle qui est reconnue aux victimes et nos interpellations en instance. D'ailleurs, en ce qui concerne ces agressions, aucun suivi des victimes n'a été effectué depuis juin 2019. La question de la formation du personnel de direction et des personnes ressources est centrale dans la lutte contre ces violences, pour la prévention et l'accompagnement des personnels victimes. Nous espérons que le prochain groupe de travail arrivera vite et que nous pourrons passer à la mise en l'application des premières mesures dès les mois à venir.